



# Association des bibliothèques de recherche du Canada : Un aperçu

## Historique

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) a été fondée en 1976 et regroupe les 29 plus grandes bibliothèques de recherche universitaires au Canada, ainsi que Bibliothèque et Archives Canada, et la Bibliothèque scientifique nationale du Conseil national de recherches du Canada. L'adhésion est de caractère institutionnel et vise surtout à rassembler les bibliothèques des universités canadiennes qui ont des programmes de doctorat dans les arts, les sciences humaines et les sciences, et dont 15 % ou plus des revenus institutionnels proviennent de la recherche subventionnée.

L'ABRC fait progresser la recherche, renforce la capacité collective des bibliothèques, garantit que leurs contributions sont à la fois évidentes et en évolution constante, et articule et préconise un environnement politique qui favorise et préserve l'accès aux connaissances et au savoir. Dans la poursuite de ses objectifs, l'ABRC participe à des collaborations au Canada et à l'échelle internationale.

L'ABRC est constituée en tant qu'organisme de bienfaisance à but non lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif.

## Mission

L'ABRC assure un leadership au nom des bibliothèques de recherche du Canada et améliore leur contribution à la recherche et à l'enseignement supérieur. Elle favorise l'efficacité et la pérennité de la création, la diffusion et la préservation de connaissances, ainsi que la mise en œuvre de politiques publiques qui garantissent un accès plus vaste aux résultats de la recherche.

## Gouvernance

### Conseil d'administration

L'ABRC est régie par un conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de six membres occupant les postes suivants: président, vice-président / président désigné, trésorier, secrétaire, et un directeur représentant chacune des régions suivantes: 1) les provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau Brunswick); 2) Québec; 3) Ontario; 4) les provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique). Les institutions fédérales sont exclues du CA.

Les membres du conseil d'administration sont élus à la majorité des voix de tous les membres de l'association. Les élections ont lieu au début du printemps de chaque année et les administrateurs nouvellement nommés prennent leurs fonctions au conseil lors de l'assemblée générale annuelle de la même année.

### **Comité permanent des finances et de la vérification**

Le Comité permanent des finances et de la vérification est composé du trésorier (président du comité) et de deux membres du conseil d'administration, selon les modalités proposées par le conseil d'administration. En outre, le conseil nomme un membre externe, idéalement un administrateur principal avec une désignation de CA dans un établissement membre. Ce comité permanent supervise les responsabilités financières de l'Association et fournit des conseils et des recommandations au conseil d'administration sur toutes les questions financières relatives à l'Association.

### **Comités et groupes de travail**

Le conseil de l'ABRC nomme, au besoin, des comités et des groupes de travail pour travailler sur des projets et des questions importantes pour l'association. Ceux-ci sont habituellement appuyés par un membre du personnel de l'ABRC.

### **Comités stratégiques**

Il existe actuellement cinq comités stratégiques, chacun ayant pour mandat de promouvoir les objectifs du plan stratégique de l'ABRC :

- Comité des politiques et de la défense des intérêts
- Comité sur l'avancement de la recherche
- Comité sur l'accroissement de la capacité
- Comité sur l'impact
- Comité sur l'avancement de l'enseignement et de l'apprentissage

### **Groupes de travail**

Les groupes de travail sont habituellement formés par un comité stratégique pour aborder une question ou une tâche spécifique. Les groupes de travail peuvent inclure des participants qui ne sont pas membres du comité parent, mais sont généralement dirigés par un membre du comité. Veuillez nous contacter pour plus d'informations sur les groupes de travail actuels.

### **Communautés de pratique**

L'ABRC coordonne et appuie diverses communautés de pratique (CdP) qui réunissent des professionnels des bibliothèques universitaires à travers le Canada pour collaborer, partager des connaissances et faire avancer des objectifs communs. Ces communautés offrent aux membres une plateforme qui leur permet de participer à des discussions enrichissantes, d'élaborer des meilleures pratiques et de stimuler l'innovation au sein de la communauté. Les CdP sont généralement dirigées par un comité directeur composé de 4 à 6 individus qui planifient des événements, des ateliers et d'autres formes d'engagement communautaire. Veuillez nous contacter pour plus d'informations sur les communautés de pratique.